



PROCES-VERBAL

(devant être approuvé lors de la prochaine séance du conseil municipal)

Séance du Conseil Municipal du Vendredi 20 Mars 2026 à 19 heures

à la Salle du Conseil Municipal – Mariages - 49, route du Pic du Midi – 65 310 HORGUES

L'an deux mille vingt-six et le 20 du mois de mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Horgues régulièrement convoqué conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, le Maire.

Nombre de membres :

-Afférents au C.M. : 15 - En exercice : 15

-Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de convocation : 15 mars 2026

Date d'affichage : 16 mars 2026

Présents : Messieurs Jean-Michel SÉGNERÉ, Damien DAUTAN, Mikaël ETCHEVERRIA, Florent DEJARDIN, Louis MARTIN, Yannick PORIEL, Didier SEAS, Didier COLLGON.

Mesdames Nicole ESQUIRO, Céline BONIFACE, Marie-Chantal LONCA, Suzy VAQUERO-PEREZ, Déborah CARPENTIER, Cyrille BOUTEILLE, Macha CLAVERIE.

Procurations : Néant.

Ordre du jour :

-Appel des conseillers municipaux

-Désignation du secrétaire de séance

A-Election du Maire

B- Fixation du nombre d'adjoints

C- Election des Adjoints

D-Indemnités de fonction des élus locaux

E-Lecture de la charte de l'élu local

F-Composition des commissions municipales

G-Délégation de compétences du conseil municipal au Maire

H-Questions diverses

La séance est ouverte par Monsieur Jean-Michel Ségneré, maire sortant, en précisant le caractère formel et la nécessité de respecter les exigences légales.

Il est fait lecture des résultats de l'élection municipale du 15 mars 2026 :

Liste « HORGUES SEREINEMENT »

Ségneré	Jean-Michel
Esquiro	Nicole
Dautan	Damien
Boniface	Céline
Etcheverria	Mikael
Lonca	Marie-Chantal
Martin	Louis
Claverie	Macha
Poriel	Yannick
Vaquero-Perez	Suzy
Collgon	Didier
Bouteille	Cyrille
Séas	Didier
Carpentier	Déborah
Dejardin	Florent

Résultats

Inscrits	1096
Abstentions	420
Votants	676
Blancs	15
Nuls	19
Exprimés	642

Observations liminaires :

Le point G « délégation de compétences du conseil municipal au Maire » sera traité avant le point F « composition des commissions municipales » : les membres du conseil municipal acceptent cette inversion de point dans le cadre du respect des procédures.

Rappel des formalités de signature des procès-verbaux : le secrétaire de séance désigné par le conseil municipal et le maire sont les seuls à signer le procès-verbal.

Monsieur Jean-Michel Ségneré, maire sortant, remercie les électeurs de lui avoir fait confiance depuis 2008 et les conseillers sortants pour leur investissement.

Le conseil municipal désigne Florent Dejardin, secrétaire de séance.

Le conseil municipal désigne Florent Dejardin, secrétaire de séance.

La présidence de la séance est laissée à Monsieur Louis Martin, doyen d'âge du conseil municipal pour conduire l'élection du nouveau maire. Il procède à l'appel des conseillers municipaux : 15 membres présents : le quorum est donc atteint.

A-Election du Maire

Le conseil municipal désigne deux assesseurs pour constituer le bureau : Monsieur Didier Séas et Madame Nicole Esquiro.

A la question : « Qui est candidat à la fonction de Maire ? » Une candidature unique : Jean-Michel Ségnéré.

Il est procédé au vote à bulletin secret de l'élection du Maire, à la majorité absolue.

L'élection est acquise lors du premier tour de scrutin.

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

Monsieur Jean-Michel Ségnéré est proclamé Maire et est immédiatement installé.

☞ Délibération n°2026-03-20-001 à l'unanimité : Election du Maire sous la présidence du doyen d'âge du conseil municipal

Monsieur le Maire nouvellement élu assure la présidence de la séance, Monsieur Louis Martin pouvant reprendre sa place après lui avoir remis l'écharpe tricolore.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Louis Martin qui pour la 4^{ème} fois consécutive occupe sa fonction de doyen d'âge lors des séances d'installation du conseil municipal. En fonction depuis 18 ans quasiment « jour pour jour », l'équipe « naïve et enthousiaste » du 1^{er} mandat est devenue une équipe « expérimentée et plus efficace ». Il en profite pour remercier chacun des élus qu'ils soient « de longue date » ou bien qu'ils s'agissent des nouvelles désormais conseillères municipales. Il souhaite la bienvenue à tous dans ce nouveau mandat. « Le taux de participation est important : c'est un honneur et une obligation pour chacun d'entre nous », « une forte confiance des électeurs dans un contexte apaisé (peu de bulletins blancs ou nuls » a-t-il souligné.

Il mentionne que le planning va être chargé au démarrage et qu'il est nécessaire de se mettre immédiatement au travail.

Les dates des prochaines séances du conseil municipal sont communiquées (susceptibles de modifications) :

Jeudi 26 Mars 2026

Jeudi 02 Avril 2026

Jeudi 21 Mai 2026

Jeudi 18 Juin 2026

Jeudi 27 Août 2026

Jeudi 08 Octobre 2026

B- Fixation du nombre d'adjoints

Le conseil municipal détermine le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal : soit 15 membres * 30 % = 4,5 soit 4 adjoints.

☞ Délibération n°2026-03-20-002 à l'unanimité : Fixation du nombre des adjoints au Maire

C- Election des Adjoints

A la question : « Qui est candidat-tête de liste pour assurer les fonctions d'adjoint au Maire ? » Une liste unique, menée par Monsieur Damien Dautan, a été déposée auprès de Jean-Michel Ségnéré, maire de Horgues.

Il est procédé au vote à bulletin secret de l'élection des adjoints au Maire, à la majorité absolue.

L'élection est acquise lors du premier tour de scrutin.

Nombre de votants : 15 Nombre de suffrages exprimés : 15 Majorité absolue : 8

La liste menée par Monsieur Damien Dautan est proclamée élue et est immédiatement installée.

☞ Délibération n°2026-03-20-003 à l'unanimité : Election des adjoints au Maire.

Sont nommés en qualité de :

-1^{er} adjoint au Maire : Damien Dautan,

-2^{ème} adjoint au Maire : Nicole Esquiro,

-3^{ème} adjoint au Maire : Mikaël Etcheverria,

-4^{ème} adjoint au Maire : Céline Boniface.

Monsieur le Maire établit le tableau d'ordre du conseil municipal.

E-Lecture de la charte de l' élu local

Suite à l'élection du maire et des adjoints, Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l' élu local faisant mention notamment d'intégrité, impartialité, assiduité, responsabilité et prévention des conflits d'intérêt.

Il en remet un exemplaire à chaque conseiller municipal.

D-Indemnités de fonction des élus locaux

Monsieur Mickaël Etcheverria, 3ème adjoint : « vie du village et associations » : ; tranquillité publique (précisions à venir).

Madame Céline Boniface, 4ème adjointe : « enfance, jeunesse, culture » : affaires scolaires, périscolaires, petite enfance, jeunesse, culture.

⇒ Arrêtés de délégation du Maire aux conseillers municipaux délégués, sous la responsabilité directe du Maire :

Monsieur Louis Martin : accessibilité, réseaux secs et humides, sécurité publique, informatique, vidéoprotection, alarmes, incendie et ERP.

Monsieur Didier Collgon : développement économique, commerce, artisanat (nouvelle délégation).

Madame Marie-Chantal Lonca : Centre Communal d'Action Sociale, affaires sociales, handicap, vie inclusive.

Monsieur Yannick Poriel : environnement, développement durable, mobilités, lutte contre la sédentarité.

Madame Macha Claverie : communication.

⇒ Congrès des Maires de France :

Un déplacement est prévu au prochain Congrès des Maires organisé du 24 au 26 novembre 2026. Le but premier est de préparer d'ores et déjà en amont ce déplacement afin d'optimiser les retombées financières en créant des lignes budgétaires spécifiques inscrites au budget communal 2026 (non reconductibles). Un appel est lancé notamment aux commissions CCAS, communication, travaux (sécurisation) et enfance.

⇒ Suggestions nouvelle municipalité :

Monsieur le Maire encourage les élus à proposer de nouvelles idées plus créatives tout en évaluant leurs faisabilités (signaux budgétaires positifs). Exemple : L'action « Terre de Jeux 2024 » menée par Monsieur Yannick Poriel sur la précédente mandature, a permis de rassembler plusieurs strates de la population qui ne se côtoyaient pas forcément (équilibre entre effort et convivialité).


⇒ Aide à la prise de fonctions des élus :

Monsieur le Maire rappelle à chacun des membres du conseil municipal le rôle des élus vis-à-vis des administrés : canaliser les demandes via le secrétariat de mairie et éviter les sollicitations inappropriées. Les élus doivent proposer des rendez-vous en mairie pour traiter les demandes et savoir poser des limites notamment sur les demandes individuelles qui peuvent parfois être disproportionnées.

Les services administratifs de la commune de Horgues sont dotés de Delibia, un outil moderne « IA spécifique aux collectivités » et peuvent proposer un accès aux élus qui en seraient demandeurs. Les élus peuvent en faire la demande expresse auprès du secrétariat. Cette IA peut permettre de générer des idées par comparaison de collectivités et veille nationale.

Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux de leurs présences et leur souhaite un excellent mandat. La confiance renouvelée, il clôture la séance à 20h00.

Le Maire


Jean-Michel SÉGNÉRÉ



Le secrétaire de séance


Florent DEJARDIN